



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 30313

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur l'incidence réelle de l'ISF concernant l'expatriation fiscale. Il lui demande si des études précises ont été réalisées sur ce phénomène.

Texte de la réponse

Une étude sur le suivi des redevables de l'ISF qui quittent le territoire a été menée par la direction générale des finances publiques (DGFiP) au début de l'année 2010. Il en ressort qu'en 2008 le nombre de redevables de l'ISF ayant quitté la France était de 821. Le montant global de l'ISF acquitté en 2008 par ces redevables était de 14,5 M. Ils étaient 719 redevables de l'ISF à quitter la France en 2007 et avaient acquitté globalement cette même année 15,3 MEUR d'ISF. Si le nombre de départs de France a augmenté entre 2007 et 2008, il est toutefois inférieur à celui de 2006, année au cours de laquelle 843 redevables de l'ISF avaient quitté le territoire français. En outre, il est difficile d'interpréter cette évolution. En effet, les données chiffrées ne permettent pas à elles seules d'établir les raisons qui ont motivé ces départs de France, qui peuvent être professionnelles ou personnelles et pas nécessairement liées à l'ISF.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30313

Rubrique : Impôt de solidarité sur la fortune

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2008, page 7698

Réponse publiée le : 29 juin 2010, page 7231